

TROPHEE DES CHAMPIONS 2026

V02

Mini 60 & Nationale - CK 2026/

Sommaire

REGLEMENT SPORTIF	- 1 -
REGLEMENT	- 2 -
OBLIGATIONS GENERALES	- 2 -
PRINCIPE ET DEROULEMENT	- 2 -
CLASSEMENTS	- 3 -
DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM	- 4 -
CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES	- 4 -
PILOTES ADMIS	- 5 -
KARTS ET MATERIELS ADMIS	- 6 -
CARBURANT	- 8 -
SECURITE GENERALE	- 8 -
DEROULEMENT DU TROPHEE DES CHAMPIONS	- 8 -
GRILLE DE DEPART	- 10 -
PROCEDURE DE DEPART	- 10 -
SUSPENSION D'UNE COURSE	- 10 -
REPRISE D'UNE COURSE	- 10 -
ARRIVEE	- 10 -
PARC FERME	- 10 -
INCIDENTS	- 10 -
PUBLICITE	- 11 -
RAPPORT DE CLOTURE	- 11 -
MEDIAS	- 11 -



FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Référence
Enregistrement
N° : CK 2026/09
DATE : 20/01/2026

REGLEMENT SPORTIF

L'ASK Rouen 76 organise le **TROPHEE DES CHAMPIONS** sur le circuit International Lucien LEBRET de Anneville-Ambourville (76).

L'ASK Rouen 76 est responsable de l'organisation de ce Trophée.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA, des prescriptions générales FIA Karting et du Code Sportif International.

Ce Trophée est organisé conformément au Code Sportif International **2026** « le Code » aux prescriptions générales FIA Karting **2026**, au Règlement FIA Karting **2026** et aux annexes sportives et Technique FFSA **2026**, sans dérogation.

Un règlement particulier sera par ailleurs établi par l'ASK ROUEN 76.

Nomination des Officiels :

Le Président de l'ASK Rouen 76 nomme un Directeur d'Epreuve parmi les Directeurs de Courses de la Ligue de Karting de Normandie.

Le Directeur d'Epreuve est responsable de la compétition.

Avec le Président de l'ASK ROUEN 76 il nomme :

- Le Directeur de Course et son Adjoint
- Le Président de la Commission Sportive et les deux autres membres du Collège
- Le Responsable Technique et son Adjoint

Le reste des officiels est choisi par le Président de l'ASK Rouen 76.



Pendant la compétition, il a autorité pour imposer le respect des règles d'organisation (cahier des charges Normand), des règles de sécurité et toute autre décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

REGLEMENT

1] Le texte final du Règlement Sportif sera celui auquel il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation.

Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2] Tous les Pilotes, Concurrents ou Officiels participant au **TROPHEE DES CHAMPIONS** s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting ainsi que le Règlement Particulier de la Compétition et le présent Règlement Sportif et les annexes FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3] Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DEROULEMENT

4] Le Trophée Des CHAMPIONS se déroule sur une seule compétition et dans deux catégories

Dates	Catégories	Circuits	Organisateurs
27 28 29 août 2026	Mini 60 Nationale	Lucien LEBRET Anneville (76)	ASK Rouen 76

Statut de la Compétition :

5] La compétition a le statut de compétition nationale.

6a] Contrôles administratifs

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de la compétition. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera les **mardi et mercredi** précédents la compétition de 09h00 à 19h00 et le **jeudi** de 08h00 à 09h00.

Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Le lundi précédent la manifestation et le début des essais officiels du jeudi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du mercredi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le mercredi de 14h00 à 19h00 et le jeudi de 08h00 à 09h00.

6b] Déroulement de la compétition :

La Compétition se compose en Essais Libres Officiels, Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, Super-Manche et d'une Finale

INTITULE	CATEGORIE	CONDITIONS	TEMPS
Essais qualificatifs	Toutes catégories		6mn
Manches Qualificatives	Mini 60 Nationale		9 min + 1T 11 min + 1T
Super-Manche	Mini 60 Nationale		11 min + 1T 13 min + 1T
Finale	Mini 60 Nationale		11 min + 1T 13 min + 1T

Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée (« La Ligne ») à la fin du dernier tour. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

CLASSEMENTS



7a] Le classement général du **TROPHEE DES CHAMPIONS** sera établi d'après le résultat de la finale.

7a.a] Manches qualificatives :

50 points au 1 ^{er}	27 points au 10 ^{ème}	18 points au 19 ^{ème}	9 points au 28 ^{ème}
44 points au 2 ^{ème}	26 points au 11 ^{ème}	17 points au 20 ^{ème}	8 points au 29 ^{ème}
41 points au 3 ^{ème}	25 points au 12 ^{ème}	16 points au 21 ^{ème}	7 points au 30 ^{ème}
38 points au 4 ^{ème}	24 points au 13 ^{ème}	15 points au 22 ^{ème}	6 points au 31 ^{ème}
36 points au 5 ^{ème}	23 points au 14 ^{ème}	14 points au 23 ^{ème}	5 points au 32 ^{ème}
34 points au 6 ^{ème}	22 points au 15 ^{ème}	13 points au 24 ^{ème}	4 points au 33 ^{ème}
32 points au 7 ^{ème}	21 points au 16 ^{ème}	12 points au 25 ^{ème}	3 points au 34 ^{ème}
30 points au 8 ^{ème}	20 points au 17 ^{ème}	11 points au 26 ^{ème}	2 points au 35 ^{ème}
28 points au 9 ^{ème}	19 points au 18 ^{ème}	10 points au 27 ^{ème}	1 points au 36 ^{ème}

7a.b] Super-Manches :

90 points au 1 ^{er}	38 points au 10 ^{ème}	18 points au 19 ^{ème}	9 points au 28 ^{ème}
80 points au 2 ^{ème}	34 points au 11 ^{ème}	17 points au 20 ^{ème}	8 points au 29 ^{ème}
72 points au 3 ^{ème}	32 points au 12 ^{ème}	16 points au 21 ^{ème}	7 points au 30 ^{ème}
66 points au 4 ^{ème}	30 points au 13 ^{ème}	15 points au 22 ^{ème}	6 points au 31 ^{ème}
60 points au 5 ^{ème}	28 points au 14 ^{ème}	14 points au 23 ^{ème}	5 points au 32 ^{ème}
54 points au 6 ^{ème}	26 points au 15 ^{ème}	13 points au 24 ^{ème}	4 points au 33 ^{ème}
50 points au 7 ^{ème}	24 points au 16 ^{ème}	12 points au 25 ^{ème}	3 points au 34 ^{ème}
46 points au 8 ^{ème}	22 points au 17 ^{ème}	11 points au 26 ^{ème}	2 points au 35 ^{ème}
42 points au 9 ^{ème}	20 points au 18 ^{ème}	10 points au 27 ^{ème}	1 points au 36 ^{ème}

Si un Pilote ne prend pas le départ de sa Super-Manche, il recevra un nombre de points égal au nombre de points du dernier pilote moins 1 point.

Les points obtenus lors de la Super-Manche seront cumulés avec ceux du Classement Intermédiaire des Manches Qualificatives. Le cumul de ces points permettra d'établir la grille de départ de la finale.

Si le nombre des pilotes est supérieur à 36 pilotes, deux Super-Manches permettront de sélectionner les 36 pilotes finalistes.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a] A l'issue de la compétition, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Une coupe, offerte par la Ligue de Normandie aux seuls présents, sera remise aux trois premiers.
Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

8b] A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'organisateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie du podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra sanctionné d'une amende de 100€.

8c] Tableau des dotations sportives et matériels :

DOTATIONS	
Pour le vainqueur en Cat. Mini 60	<p>Dans le cas où le pilote aurait 12 ans dans l'année 2027, une bourse de 12.000€ sera versée par Tony Kart France à la FFSA Academy. Cette bourse est destinée au financement partiel du Championnat de France Junior 2027. Le solde restant à la charge du pilote.</p> <p>Dans le cas où le pilote est plus jeune, un ensemble complet châssis + moteur Mini60 sera offert par Tony Kart France</p>
Tirage au sort en Cat. Mini 60	<ul style="list-style-type: none"> • 1 moteur Vortex Mini FR Vortex Offert par Tony Kart France
Pour le vainqueur en Cat. Nationale	<p>Dans le cas où le pilote n'aurait pas 15 ans dans l'année 2027, une bourse de 12.000€ sera versée par les Mécènes de la Team RKN à la FFSA Academy. Cette bourse est destinée au financement partiel du Championnat de France Junior 2027. Le solde restant à la charge du pilote.</p> <p>Dans le cas où le pilote aurait 15 ans ou plus dans l'année 2027, 1 stage F4 + 1 stage performance F4 FFSA ACADEMY.</p> <ul style="list-style-type: none"> •
Tirage au sort en Cat. Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • 1 moteur Rotax Offert par les Mécènes de la Team RKN

Une distinction sera offerte aux trois premiers pilotes Mini60 U10 (mois de 10 ans à l'issue de la compétition).



CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

9] Le TROPHEE Des CHAMPIONS est ouvert :

En Catégorie Mini 60 à tout Pilote âgé de 8 ans révolus et détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour **2026**. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

En catégories Nationale à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour **2026**. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

10a] Tout pilote désirant participer au **TROPHEE DES CHAMPIONS** devra s'inscrire directement par internet sur le site de la Ligue de Normandie ou par chèque ou espèces directement auprès de l'ASK Rouen 76.

L'inscription peut être faite par une Team pour un ou plusieurs pilotes à condition que la Team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ICSK (International Concurrent Société Karting). Cette licence est obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par Thierry RANCHIN de 9h00 à 18h00, au +33 (0) 620 746 029.

L'inscription doit être reçue par l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2026.

Les inscriptions reçues ultérieurement seront majorées (Art 10d]).

10b] Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du jeudi l'emplacement paddock, un train de pneus pour les essais qualificatifs, les manches et la finale. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste du mercredi (**55€**) pourront être facturés en supplément par l'organisateur

10b1] Les pilotes utilisant un transpondeur personnel devront impérativement préciser le numéro de celui-ci lors des inscriptions en ligne et/ou des contrôles administratifs.

10c] En cas de non-participation du pilote au **TROPHEE DES CHAMPIONS**, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d] Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Mini 60 (72 places)	<u>340€</u>	<u>390€ à partir du 01 août 2026 à 00h00</u>
Nationale (72 places)	<u>390€</u>	<u>440€ à partir du 01 août 2026 à 00h00</u>

10e] Location moteur :

Catégorie	Montant	
Mini 60	<u>470€</u> <u>Chèque de caution 1.000€</u>	<u>A régler avec l'inscription</u> <u>Remis lors du contrôle administratif</u>

PILOTES ADMIS

11a] Inscriptions libres, pas d'épreuve qualificative

11b] Conditions de participation.

CATÉGORIE	CONDITIONS
Mini 60 Nationale	Pilotes âgés de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année 2026 Pilotes âgés de 12 ans à 17 ans dans l'année 2026

11c] Un maximum de **72 pilotes dans la catégorie Mini 60 et 72 pilotes dans la Catégorie Nationale**. L'ASK Rouen 76 se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, l'ASK Rouen 76 se réserve le droit d'annuler le **TROPHEE DES CHAMPIONS**, au plus tard deux semaines avant la date de la compétition

11d] Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'organisateur, dans la limite des places disponibles.



12] Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13] Châssis

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant la compétition.

14] Moteur

14a]. Pour les catégories Mini 60 et Nationale



CATEGORIE	TYPE MOTEUR	NOMBRE	PLOMBAGE MOTEUR
Mini 60	VORTEX Mini Fr	UN	OUI
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	UN	OUI

- pour les Mini 60, un Motoriste unique de moteurs a été désigné pour fournir tous les moteurs sur le principe d'une location « clé en main » pour toute la durée du **TROPHEE DES CHAMPIONS**,

- L'ensemble moteur comprenant tous les éléments livrés par le motoriste unique ne peut subir aucune modification et doit être utilisé tel que fourni.
- Toute modification ou tentative de modification du matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la compétition.
- Tout comportement jugé irrespectueux envers le matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la compétition.,
- Le concurrent devra assurer les frais de réparation pour les dégâts causés sur le moteur et/ou ses périphériques.
- Le rapport de transmission (couronne arrière) doit être celui indiqué par le motoriste, avec une tolérance de + ou - 1 dent.
- La chaîne et la couronne seront fournies par le Concurrent, Le graissage de la chaîne devra se faire avant de pénétrer dans le Parc Fermé Départ. Il est interdit de graisser la chaîne dans le Parc Fermé Départ.
- La marque et le type d'huile doivent être celle indiquée par le Motoriste avec son pourcentage pour le mélange huile/essence, L'essence devra provenir de la station de référence indiquée à l'Art 19.

14b]. Tirage au sort des moteurs Mini 60

Lors de la première séance d'essais libres officiels, le concurrent devra pénétrer dans le Parc Fermé Départ avec son châssis, sans moteur, sans carburateur, sans boîte à air et sans pot d'échappement. Le concurrent devra conserver sur son châssis, son faisceau électrique, son support batterie, sa batterie, le système de démarrage, durite à essence, filtre à essence, gaine et câble d'accélérateur, support d'échappement, ressorts d'échappement, bride de platine.

Le concurrent tirera au sort son moteur à l'entrée du Parc Fermé Départ et pour chaque session (essais libres, essais qualificatifs, manches qualificatives, Super-Manches, finale), le concurrent récupérera le moteur et les accessoires dans le local Moteurs désigné à cette occasion. Le moteur et ses accessoires ne peuvent se monter que dans le Parc Fermé Départ.

A l'arrivée dans le Parc Fermé Arrivée, le concurrent devra démonter le moteur et les accessoires seulement après la pesée et avec l'autorisation des Commissaires Techniques, il ramènera le moteur et les accessoires au local moteurs.

Il est formellement interdit au concurrent de sortir avec le moteur et les accessoires du Parc Fermé Arrivée, sous peine d'être disqualifié de la séance.

14c]. Substitutions mécanique :

Sans objet pour les Mini 60

14d]. Vérifications moteur :

Sans objet pour les Mini60

15] Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :



Essais libres officiels : Les pneumatiques slick seront achetés sur place auprès de l'organisateur.
Les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022

Les pneumatiques slick des essais libres officiels seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale : les pneumatiques slick seront distribués avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'organisateur.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques pour la catégorie Mini60 seront stockés en parc fermé. Ces pneumatiques devront être achetés auprès de l'organisateur.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA DOTATION EN PNEUMATIQUES

Essais libres officiels	SLICK PLUIE	4 libre	A acheter au moment de l'inscription Fournis par le concurrent Nat.	160€ Mini 60- 208€ Nationale Fournis par le concurrent Nat.
Essais Qualificatifs + manches + finale	SLICK PLUIE	4 4	Fournis par l'organisation Fournis par le concurrent Nat	Inclus dans le prix d'inscription Fournis par le concurrent Nat.

16] L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition (essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales).

Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

17] Huile de mélange Mini 60 :

Le concurrent devra fournir l'huile imposée par le motoriste : ENI KART 2T. Le pourcentage est également imposé par le motoriste et doit être respecté : 5%.

Cette huile peut être achetée en ligne à l'adresse suivante :

[TKF-TONYKART FRANCE - Huile ENI - Haute Performance Kart 2T](#)

18] L'Organisateur attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

Les numéros et les identifications seront fournis par l'Organisateur et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de l'Organisateur et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.



Les pilotes participant au **TROPHEE DES CHAMPIONS** devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par l'Organisateur envoyé aux concurrents avant la compétition. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par l'Organisateur ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

KARTING
NORMANDIE

CARBURANT

19] L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice :

TOTAL SERVICE
5178 Maison Brûlée
D438
76530 MOULINEAUX
Tel : 02 35 18 01 96



Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

20a] Se reporter à l'article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

20b] Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille.

Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation.

Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance départ, à la prégrille et au parc fermé arrivée.

DEROULEMENT DU TROPHEE DES CHAMPIONS

La compétition se déroule selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (annexes sportive et technique).

21a] La compétition se compose d'essais libres officiels, de séances d'essais chronométrés qualificatifs, de warm-up, de manches qualificatives, d'une super-manche et d'une finale.

21b] Les essais libres officiels se dérouleront le **jeudi** à partir de 09h00.

Transpondeur et numéros de course :

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) et des numéros de course à partir de la première séance d'essais libres officiels sont obligatoires, sous peine d'une amende de **100€ pour le transpondeur et de l'annulation du meilleur tour des essais qualificatifs pour l'absence d'un ou plusieurs numéros de courses.**

A compter de la deuxième infraction lors de la même compétition, cela entraînera la disqualification du concurrent/pilote de la séance d'Essais Qualificatifs, de la Manche Qualificative ou de la phase finale concernée. Dans le cas des séances d'Essais Libres officiels, des Warm-Up seule une amende supplémentaire de **100€** sera infligée

En cas de 3ème infraction, la pénalité sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les pénalités en temps ne sont pas susceptibles d'appel.

Les amendes infligées par les Commissaires Sportifs doivent être payées immédiatement et à l'ordre de la FFSA.

Chauffe moteur :

Il est interdit de démarrer ou de chauffer un moteur dans **l'enceinte du circuit**. Le démarrage est toléré en parc assistance départ **après autorisation du Délégué Technique**.

Avant les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, les trois meilleurs temps de la séance d'essais qualificatifs de ce kart seront annulés.

Après les Essais Qualificatifs si un Juge de Fait constate un démarrage ou une chauffe moteur d'un kart dans l'enceinte du circuit, une pénalité de trois secondes sera appliquée dans la manche suivante (manche qualificative, Super-Manche, pré-finale, finale) pour le kart concerné.

21c] La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au **briefing**, tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents.

21d] Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps de **six minutes**, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier.

Si nécessaire, les concurrents seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

21e] Si l'horaire le permet, une consolante pourra être organisée pour les non-qualifiés.

21f] Manches Qualificatives

Création de séries

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono
		etc...

21g] Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.



21h] Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C

4 séries : A contre B C contre D A contre D

B contre C A contre C B contre D

5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E

B contre C A contre D B contre E A contre C

B contre D C contre E

Les points des manches sont attribués selon le barème de l'article 28b de l'annexe sportive FFSA **2026**.



21i] Super-manche :

Un pilote ne pourra prétendre participer à la super-manche que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de la compétition.

Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Le classement des manches qualificatives détermine la grille de départ de la super-manche.

Les points de la super-manche sont attribués selon le barème de l'article **7a.b]** du présent règlement

21j] Finale : Un pilote ne pourra prétendre participer à la Finale que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de la compétition.

Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les places de départ de la finale sont attribuées selon le classements obtenu par l'addition des points obtenus lors des manches qualificatives et de la supermanche.

GRILLE DE DEPART

22] Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA **2026**.

PROCEDURE DE DEPART

23a] Se reporter à l'article 2.20 des Prescriptions générales CIK/FIA **2026**.

23b] Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait.

Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

24] Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA **2026**.

REPRISE D'UNE COURSE

25] Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA **2026**.

ARRIVEE

26] Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA **2026**.

PARC FERME

27] Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA **2026**.

INCIDENTS

28a] Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA **2025**.

28b] Disqualification

La Commission Sportive se réserve le droit de disqualifier du **TROPHEE DES CHAMPIONS** tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements, sportif ou technique FFSA, ou au présent règlement général du Trophée.
- qui par ses propos, ses actes ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au **TROPHEE DES CHAMPIONS**, aux officiels ou à l'ASK organisatrice.

28c] Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Tout licencié ou accompagnant (sous la responsabilité d'un licencié) qui se rendrait coupable de toute forme de violences sexistes et sexuelles, de comportement à caractère sexiste ou sexuel, de harcèlement, d'agressions sexuelles, de violences psychologiques et/ou de discrimination fera l'objet de sanctions par le collège des commissaires sportifs et éventuellement de demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

28d] Interdiction de circuler engins motorisés

La circulation de pilote ou accompagnateur en engin motorisé dans la totalité de l'enceinte du circuit (moto, scooter, vélo ou trottinette électrique...) entraînera une amende de 250€.

PUBLICITE

29] Les pilotes ont la possibilité d'apposer d'autres publicités.

RAPPORT DE CLOTURE**30] RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats du Trophée font l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de la compétition en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent la compétition

MEDIAS

31] Seuls les professionnels accrédités auprès de la ligue de Normandie ou de la FFSA, sont susceptibles de se présenter lors des différentes compétitions. Le Directeur d'Epreuve pourra autoriser leur présence sur les zones non autorisées au public (Parcs d'assistance départ/arrivée, prégrille, intérieur du circuit...).

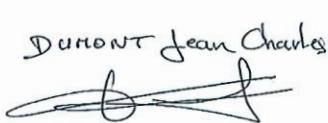
Ils devront porter le badge d'accréditation de façon visible, une chasuble « Presse », de leur fourniture, et respecter les consignes de sécurité.

Fait à Anneville le **06 janvier 2026**.

Pour la Ligue de Karting Normandie
Le Président
Michaël DESMONTES



Pour l'ASK Rouen76
Le Président
Jean-Charles DUMONT



Pour la FFSA

